

COMMUNE D'ALLOUIS
PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Jeudi 16 Octobre 2025

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 17 Septembre 2025
- Désignation d'un/e secrétaire de séance
- Proposition d'achat d'un container pour dépose de matériel ASLA Foot et autres associations.
- Décision Modificative n° 1 Budget Principal intégration à l'inventaire de la commune du vidéo projecteur acquis par la section ASLA gym
- Budget Café des Sports révision du loyer Bar Restaurant au 01.11.2025
- Approbation du plan de financement prévisionnel pour la rénovation de l'éclairage public (Plan Rêve) rue du Tonkin.
- Questions diverses.



L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 du mois d'Octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Allouis se sont réunis sous la présidence de Madame Annick BIENBEAU Maire.

Présents : Mmes Annick BIENBEAU, Laurence DELAPORTE, Catherine AUGUSTIN, DEBRABANDÈRE Sandrine, de LANNOY Madalena, Elisabeth DORÉ, Marie-Christine ROUX, Mrs Joël COURVEAULLE, Alain LESUEUR, Christophe MABILAT, Matthieu VIRCONDELET, Éric VRIGNAUD.

Pouvoir : Mr Mostafa MAJJLOUD donne pouvoir à Mr Joël COURVEAULLE
Mme Aurore LARONZE donne pouvoir à Mt Matthieu VIRCONDELET

Secrétaire de séance : Mme Catherine AUGUSTIN

Après approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 Septembre 2025 Madame le Maire passe aux affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents : Mmes Annick BIENBEAU, Laurence DELAPORTE, Catherine AUGUSTIN, Sandrine DEBRABANDERE, Madalena de LANNOY, Elisabeth DORE, Aurore LARONZE, Marie-Christine ROUX, Mrs Joël COURVEAULLE, Alain LESUEUR, Mostafa MAJJLOUD, Matthieu VIRCONDELET, Éric VRIGNAUD.

Pouvoir : Mr Christophe MABILAT donne pouvoir à Mme Annick BIENBEAU

Secrétaire de séance : Mme Aurore LARONZE

Après approbation du compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 Septembre 2025 Madame la Présidente passe aux affaires inscrites à l'ordre du jour.

OBJET : PROPOSITION D'ACHAT D'UN CONTAINER POUR DÉPOSE DE MATÉRIEL ASLA FOOT ET AUTRES ASSOCIATIONS

De 2025-053

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement il n'existe pas de locaux pour stocker le matériel de l'école de Foot.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'accepter la proposition d'achat du container d'occasion d'un montant de 1 700.00 Euros H.T soit 2 040.00 Euros T.T.C ; sous réserve d'acceptation de la déclaration préalable DP n° 018 005 25 00012 le 01/10/2025, et que le club de Foot s'engage à le peindre de couleurs crépis.

Mme Catherine AUGUSTIN et Mrs Joël COURVEAULLE et Mostafa MAJJOUD informent les membres du Conseil Municipal qu'ils ne prendront pas part au vote au vu de leur appartenance au Conseil d'Administration de l'ASLA.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil Municipal décident à 7 voix pour 4 abstentions :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 1 700.00 Euros H.T soit 2 040.00 Euros T.T.C correspondant à l'achat du container 20 pieds d'occasion

Sous réserve d'acceptation de la demande de déclaration préalable DP n° 018 005 25 00012 le 01/10/2025 et sous réserve que le Club Foot s'engage à le peindre de couleur crépis.

Les crédits seront inscrits au Budget Principal en investissement.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL INTÉGRATION À L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE DU VIDÉO PROJECTEUR ACQUIS PAR LA SECTION ASLA GYM

De 2025-054

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite au don constitué du matériel de vidéo-projection d'une valeur de 5 315.00 Euros par l'Association Sports et Loisirs Allouis (ASLA) section gym, et afin de pouvoir l'intégrer à l'inventaire il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 041	
21838- Autre matériel informatique	5 315.00 €
TOTAL	5 315.00 €
RECETTES	
Chapitre 041	
10251- Dons et legs en capital	5 315.00 €
TOTAL	5 315.00 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de voter la Décision Modificative n°1 sur le budget principal ci-dessus proposée.

OBJET : BUDGET CAFÉ DES SPORTS - RÉVISION DU LOYER DU BAR RESTAURANT AU 01.11.2025

De 2025-055

Vu le code général des collectivités territoriales,
Et après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les membres du Conseil décident à l'unanimité :

- De réévaluer le loyer du Bar Restaurant à compter du 01/11/2025 passant à la somme mensuelle de 333.33 Euros H.T soit 400.00 Euros T.T.C plus 9.00 euros T.T.C correspondant à l'entretien annuel de la chaudière.

OBJET : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE) RUE DU TONKIN

De 2025-056

Madame le Maire indique que l'éclairage public de la rue du Tonkin doit être rénové : changement des mâts et lanternes, dépose et pose du matériel d'éclairage public

Un plan de financement prévisionnel a été établi par le SDE18 pour un montant de 44 392.45 € HT dont 70% à la charge du SDE 18 soit 31 074.72 €uros H.T et 30% à la charge de la commune soit 13 317.74 €uros H.T..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De donner son accord pour la réalisation des travaux
- D'autoriser Madame le Maire à signer le plan de financement prévisionnel.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL INTÉGRATION DE LA CRÈCHE « À PETITS PAS » DANS L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE D'ALLOUIS POUR MISE À DISPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY ;

De 2025-057

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un acte de cession de la crèche « À Petits Pas » a été établi le 25 juin 2025 entre la Communauté de Communes Cœur de Berry et la Commune d'Allouis.

La cession est consentie à titre gratuit d'un commun accord entre la communauté de communes Cœur de Berry et la commune d'Allouis.

À ce titre il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal comme suit :

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Chapitre 041	
21313- Bâtiments sociaux et médico-sociaux	1 221 148.24 €
TOTAL	1 224 148.24 €
RECETTES	
Chapitre 041	
1328- Autres	1 224 148.24 €
TOTAL	1 224 148.24 €

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ~ Décident de voter la Décision Modificative n°2 sur le budget principal ci-dessus proposée.

La séance est levée à 20h00

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du 16.10.2025 à 18h30.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteur	Vote
2025-053	PROPOSITION D'ACHAT D'UN CONTAINER POUR DÉPOSE DE MATÉRIEL ASLA FOOT ET AUTRES ASSOCIATIONS <i>Sous réserve d'acceptation de la demande de déclaration préalable DP n° 018 005 25 00012 le 01/10/2025 et sous réserve que le Club Foot s'engage à le peindre de couleur crépis</i>	Annick BIENBEAU Maire	Pour 07 Contre 0 Abstentions 04 Ne prennent pas part au vote 03
2025-054	DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL INTÉGRATION À L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE DU VIDÉO PROJECTEUR ACQUIS PAR LA SECTION ASLA GYM	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-055	BUDGET CAFÉ DES SPORTS - RÉVISION DU LOYER DU BAR RESTAURANT AU 01.11.2025	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-056	APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (PLAN REVE) RUE DU TONKIN	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0
2025-057	DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL INTÉGRATION DE LA CRÈCHE « À PETITS PAS » DANS L'INVENTAIRE DE LA COMMUNE D'ALLOUIS POUR MISE À DISPOSITION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU HAUT BERRY	Annick BIENBEAU Maire	Pour 14 Contre 0 Abstention 0